



Commune de

# Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

## POSTULAT

Blonay, le 25 juin 2024

**Réponse de la Municipalité au postulat déposé lors de la séance du Conseil communal du 24 novembre 2020 par Madame Jeanne Quillet intitulé « Pour préserver le climat, l'énergie et le paysage : rechercher des alternatives au béton »**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Pour rappel, dans ce postulat est demandé à la Municipalité :

- De recourir systématiquement à des alternatives au béton lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux ;
- D'inscrire des dispositions relatives à l'incitation à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton dans le plan général d'affectation à venir ;
- De mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations sur les alternatives au béton dans la construction.

Tout d'abord, dans son programme de législature, la Municipalité a mis au cœur de ses priorités la durabilité et souhaite être exemplaire en la matière. En mai 2023, elle a d'ailleurs engagé une personne responsable de la durabilité. La Commune est donc sensible aux questions énergétiques et environnementales.

Dans le cadre de la labellisation Cité de l'énergie en 2023, la Municipalité s'est engagée à respecter la charte des standards bâtiments 2019 de Suisse Energie, qui s'applique à tout projet de construction ou de rénovation de bâtiments communaux. Cette charte prévoit notamment que les standards de construction durable soient respectés. Cela signifie, concrètement, que les choix se portent sur des matériaux inoffensifs pour la santé et respectueux de l'environnement. L'énergie grise pour la construction doit par ailleurs être optimisée. Ces exigences sont similaires à celles de la norme Minergie Eco.

De plus, en mai dernier, la Municipalité a décidé d'implémenter, en phase test, un processus qui permet de mesurer la durabilité des projets réalisés, par une évaluation faite actuellement à l'aide de l'outil boussole 21. Cette évaluation permet de vérifier l'impact du projet en terme de durabilité et si nécessaire d'y apporter des améliorations.

Pour tous les projets de constructions et de rénovation de bâtiments, les questions relatives aux choix des matériaux, au réemploi et au recyclage des matières, mais aussi à la préservation des ressources naturelles, sont abordées et étudiées avec les mandataires concernés, comme cela est le cas pour le projet d'agrandissement et de rénovation de Bahyse. Certaines contraintes supplémentaires sont toutefois à prendre en considération, telles que les possibilités techniques, financières et réglementaires.

En ce qui concerne la demande d'intégrer une incitation pour l'utilisation de matériaux à faible impact écologique dans le prochain règlement du plan d'affectation communal, nous vous informons que ce point est en cours de traitement et sera mis en place dans la mesure du possible.

Une délégation municipale a également rencontré le mouvement Grève du climat afin d'échanger sur les différentes solutions techniques de construction durable.

Pour finir, notre Commune a pour le moment privilégié la communication, notamment par la réalisation de soirées d'informations en lien avec la rénovation des bâtiments et la réalisation d'un CECB Plus, l'optimisation de la consommation d'énergie et le remplacement des chaudières fossiles par des solutions de chauffage utilisant de l'énergie renouvelable. Des informations sont également disponibles sur notre site internet. Pour tous ces thèmes importants, ainsi que pour la sensibilisation quant au choix des matériaux à moindre impact écologique dans la construction, notre Commune va poursuivre ces efforts en terme de communication ces prochaines années, afin de pouvoir soutenir au mieux la population dans la transition énergétique et climatique.

La Municipalité estime avoir répondu à ce postulat.

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- Prendre acte des réponses municipales
- Autoriser la Municipalité à classer ce postulat.

Nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay



Le secrétaire  
J. Steiner

Délégation municipale : Thierry George et Sarah Lisé